

Par courriel

[REDACTED]

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 3 avril 2018, par laquelle vous souhaitez obtenir les documents suivants :

« Le nombre de demandes adressées dans le cadre du programme Québec Branché dans la région de Chaudière-Appalaches pour chacune des MRC de cette région administrative.

Le nombre de demandes refusées dans le cadre du programme Québec Branché dans la région de Chaudière-Appalaches pour chacune des MRC.

Le nombre de demandes accordées, leurs montants et les territoires correspondants, dans le cadre du programme Québec Branché dans la région de Chaudière-Appalaches pour chacune des MRC.

Le montant moyen des investissements par région administrative dans le cadre du programme Québec Branché. »

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) (« la Loi sur l'accès »), nous vous transmettons le résultat des vérifications effectuées dans le cadre du traitement de votre requête.

D'abord, nous portons à votre attention que les renseignements que nous détenons ne sont pas disponibles par MRC, nos données étant colligées en fonction des régions administratives du Québec.

En réponse aux trois premiers volets, nous vous confirmons que 14 projets ont été déposés pour la région de la Chaudière-Appalaches, dont 4 ont fait l'objet d'une annonce à ce jour. La contribution à la réalisation de ces projets provenant du Programme Québec branché s'élève à 1 901 771 \$. De plus, nous vous transmettons en pièce jointe un communiqué de presse émis le 19 décembre 2017 qui regroupe certaines précisions quant aux éléments ciblés dans votre demande.

En ce qui a trait au dernier volet de votre requête, le Ministère ne détient aucune information pour ce qui est d'un montant moyen des investissements par région administrative, une telle donnée n'ayant pas fait l'objet d'un calcul.

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire auprès de la Commission de l'accès à l'information. Vous trouverez, ci-annexée, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, [REDACTED] l'expression de mes sentiments distingués.

Marie-Claude Lajoie
Responsable de l'accès aux documents

AVIS DE RE COURS

Suite à une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la loi prévoit qu'une personne, dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

575, rue Saint-Amable, bureau 110
Québec (Québec)
G1R 2G4
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

500, boulevard René-Lévesque Ouest, bur. 18.200
Montréal (Québec)
H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-4016
Télécopieur : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant trois juges de la Cour provinciale, sur toute question de droit ou de compétence. Cet appel ne peut toutefois être porté qu'avec la permission d'un juge de la Cour provinciale. Ce juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour provinciale, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours de la décision, après avis aux parties et à la Commission d'accès à l'information. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.



NOTRE EXPERTISE
VOTRE RÉUSSITE

Communiqué de presse

Programme Québec branché

Implantation d'un réseau fédérateur de TELUS Communications : 23 collectivités desservies dans la région de la Chaudière-Appalaches

Saint-Malachie, le 19 décembre 2017 - Le projet de la Société TELUS Communications visant l'implantation d'un réseau fédérateur¹ permettra d'établir des points de présence d'Internet haut débit dans 23 collectivités² de la région de la Chaudière-Appalaches. Le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada soutiennent ce projet de 44 746 160 \$ à hauteur de 20 723 568 \$ et de 10 361 784 \$ respectivement, dans le cadre du programme Québec branché.

Il est prévu qu'en tout, 7 386 foyers auront ainsi accès à des services Internet haut débit au sein de 148 collectivités situées dans les régions de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, de la Chaudière-Appalaches, de la Capitale-Nationale et de la Mauricie.

Le programme Québec branché a pour objectif de fournir des services Internet haut débit aux régions et aux localités qui sont actuellement mal ou non desservies. La sélection et le financement des projets ont été faits en complémentarité avec le programme fédéral Brancher pour innover. En tout, plus de 80 projets ont été sélectionnés dans 14 régions du Québec.

La députée de Bellechasse, ministre responsable du Travail et ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches, Mme Dominique Vien, au nom de la vice-première ministre, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique, Mme Dominique Anglade, et le député d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapedia, M. Rémi Massé, au nom du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, l'honorable Navdeep Bains, en ont fait l'annonce aujourd'hui.

Citations

« Un service Internet fiable et rapide est essentiel pour les entreprises de la région de la Chaudière-Appalaches qui veulent intégrer davantage le numérique dans leurs processus d'affaires, avoir une présence en ligne et faire du commerce électronique. C'est aussi souvent un incontournable pour les familles qui songent à s'installer dans notre région ou pour les jeunes qui veulent y retourner après leurs études. Notre gouvernement déploie donc des efforts considérables pour bâtir une économie numérique solide ainsi que des régions attrayantes et ouvertes sur le monde. »

Dominique Vien, députée de Bellechasse, ministre responsable du Travail et ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches

« Cet investissement sera avantageux pour la classe moyenne de la région de la Chaudière-Appalaches. Il aidera à créer plus d'emplois et d'occasions d'affaires, à améliorer l'accès à l'éducation et aux services de santé en ligne, à faciliter les communications et l'accès aux médias, et à assurer une meilleure disponibilité des biens et services offerts en ligne. »

Rémi Massé, député d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapedia

« Notre appui à ces projets permettra de brancher un plus grand nombre de ménages et d'entreprises afin de concourir à la croissance de l'économie du Québec et au dynamisme de ses régions. Tout comme l'a été l'essor de l'électricité au XXe siècle, l'accès à Internet haut débit représente de nos jours un puissant levier de développement numérique et socioéconomique. C'est pourquoi le gouvernement du Québec a annoncé, dans la Stratégie numérique du Québec, un investissement de 200 millions de dollars pour les suites de Québec branché, afin que d'ici cinq ans, 100 % des citoyens aient accès à des réseaux haut débit. »

Dominique Anglade, vice-première ministre, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique

« L'accès à Internet haute vitesse n'est plus un luxe, il est essentiel. Les services Internet haute vitesse sont des outils auxquels tous les Canadiens doivent avoir accès, peu importe leur code postal. Ils en ont besoin pour mener leurs affaires et bâtir des communautés plus fortes. Notre gouvernement reconnaît que l'innovation survient partout sur notre territoire, en ville comme en région. Grâce à notre programme Brancher pour innover, les Canadiens seront en mesure de mieux saisir les possibilités qu'offre l'économie numérique. »

L'honorable Navdeep Bains, ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique

« Aujourd'hui, presque tout tourne autour des technologies : cellulaire à la main, formation à distance ou télétravail, commerce en ligne, etc. Ces investissements majeurs permettront d'offrir un service amélioré et attendu par les citoyens en plus de doter la région d'un outil devenu indispensable et nécessaire. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour nos entreprises, pour la vitalité de nos communautés et pour notre développement régional. »

Laurent Lessard, député de Lotbinière-Frontenac, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre responsable de la région du Centre-du-Québec

« Le programme Québec branché est une initiative porteuse favorisant l'implantation de services Internet haut débit dans nos milieux ruraux. L'annonce d'aujourd'hui représente une étape importante dans le branchement des communautés de la Chaudière-Appalaches. Je tiens à souligner l'engagement des acteurs municipaux et des promoteurs en faveur de notre prospérité collective. »

Paul Busque, député de Beauce-Sud et adjoint parlementaire de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

« Les retombées de ce projet dans la région de la Chaudière-Appalaches contribueront au succès des entreprises nécessitant des services Internet haut débit en plus d'accroître leur compétitivité. Également, nous contribuons à l'amélioration de la qualité de vie des familles d'ici puisqu'elles seront désormais desservies adéquatement par ce nouveau service. C'est toute la région qui en ressortira gagnante. »

Norbert Morin, député de Côte-du-Sud et whip adjoint du gouvernement

« Grâce à l'appui des gouvernements fédéral et provincial, nous offrirons l'accès à Internet haute vitesse à 99 % des villes, des villages et des collectivités de l'Est-du-Québec d'ici 2021. Depuis 2013, nous avons investi plus de 300 millions de dollars pour étendre notre réseau de fibre optique au Québec afin que des milliers de citoyens, d'entreprises et d'établissements publics puissent avoir accès à un réseau de calibre mondial. Au nom des 6 000 membres de l'équipe TELUS Québec, je me réjouis de cet engagement commun visant à tout mettre en œuvre pour fournir aux Québécois les meilleures solutions technologiques au foyer, au travail et sur la route. »

François Gratton, vice-président à la direction, TELUS et Solutions partenaires, et président, Solutions d'affaires Est du Canada et TELUS Québec

Faits saillants

- Le programme Québec branché, doté d'une enveloppe initiale de 100 millions de dollars, est l'un des piliers du Plan d'action en économie numérique et de la Stratégie numérique du Québec.
- Le programme Brancher pour innover, doté d'une enveloppe de 500 millions de dollars provenant du gouvernement fédéral, vise à améliorer l'accès aux services Internet haut débit dans les collectivités rurales et éloignées du Canada.

Lien connexe

Suivez Innovation, Sciences et Développement économique Canada sur Twitter : @ISDE_CAnet

- 30 -

1. Un réseau fédérateur (aussi connu sous le nom de *dorsale*) représente « la partie centrale sur laquelle repose un réseau de télécommunication, caractérisée par son haut débit, qui permet d'interconnecter des réseaux plus petits, à l'intérieur d'une entreprise, d'une région ou d'un vaste territoire » (source : *Le grand dictionnaire terminologique*).

2. La liste des collectivités de la Chaudière-Appalaches visées par le projet de la Société TELUS Communications est présentée en annexe.

Annexe(s) :

- Collectivités de la Chaudière-Appalaches visées par le projet de la Société TELUS Communications

Pour recevoir en temps réel les communiqués de presse du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, inscrivez-vous au fil RSS approprié au www.economie.gouv.qc.ca/rss.

Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation sur les réseaux sociaux :



Source(s) :

Florent Tanlet

Attaché de presse

Cabinet de la ministre du Travail et ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches

418 643-7623

Gabrielle Tellier

Attachée de presse

Cabinet de la vice-première ministre, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique

418 691-5650

Julien Mercier Caron

Attaché de presse

Bureau du député de Côte-du-Sud

418-234-1893

Karl W. Sasseville

Attaché de presse

Cabinet du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique
343 291-2500

Mathieu Gaudreault

Attaché de presse

Cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre responsable de la région du Centre-du-Québec
418 643-7295

Renseignement(s) :

Jean-Pierre D'Auteuil

Responsable des relations médias

Direction des communications

Ministère de l'Économie, de la Science et de
l'Innovation

418 691-5698, poste 4868

Cellulaire : 418 559-0710

Relations avec les médias

Innovation, Sciences et

Développement économique Canada

343 291-1777

Courriel : [ic.mediarelations-
mediasrelations.ic@canada.ca](mailto:ic.mediarelations-mediasrelations.ic@canada.ca)

Francois Gaboury

Responsable des relations médias

Telus

438 862-5136

Nous joindre

Nos bureaux régionaux

Sans frais :

1 866 463-6642

Mise à jour le : 19 décembre 2017

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2018

 economie.gouv.qc.ca

*Économie, Science
et Innovation*
Québec 

Annexe – Collectivités de la Chaudière-Appalaches visées par le projet de la Société TELUS Communications

- Armstrong
- Bras-d'Apic
- Honfleur
- Issoudun
- L'Espérance
- La Normandie
- Lac-Fortin
- Lac-Trois-Saumons
- Les Fonds
- Morigeau
- Pinguet
- Saint-Adalbert
- Saint-Antoine-de-Tilly
- Saint-Damase-des-Aulnaies
- Sainte-Agathe-de-Lotbinière
- Sainte-Appoline
- Sainte-Euphémie
- Sainte-Félicité
- Saint-Marcel
- Saint-Michel-de-Bellechasse
- Saint-Omer
- Saint-Philémon-Sud
- Saint-René